

Rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable du Département des Côtes d'Armor pour l'année 2014



DIRECTION
PROSPECTIVE
OUVERTURE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Édito

La crise économique que nous traversons a beaucoup fait parler de la dette financière qui tourmente les budgets des Etats européens. Il serait dramatique d'oublier que tous les citoyens du monde ont contracté une autre dette beaucoup plus dramatique pour l'avenir commun : la dette écologique. Nous vivons à crédit pour les ressources naturelles depuis trop d'années maintenant.

Les spécialistes ont situé au tout début des années soixante-dix le franchissement d'un seuil critique. Nous sommes les héritiers de ce retard. Il n'est pas question de s'en plaindre. Il est question d'agir, au plus vite, au plus près des besoins.

La France se prépare ainsi à accueillir la 21^e conférence climat en décembre 2015 (Paris Climat 2015). Le choix a été fait de placer cette conférence sous le signe de l'exemplarité environnementale. En ce sens, le projet de loi relatif à la transition énergétique étudié en octobre 2014 par l'Assemblée nationale sera discuté par les sénateurs en séance publique, en février 2015 : il doit amorcer les changements nécessaires.

Nous avons tous conscience, désormais, des limites de notre modèle économique et de son impact écologique. Nous recevons tous, sans cesse, au quotidien, des messages tangibles allant en ce sens : alertes climatiques, fragilité de la faune et de la flore, ressources manquantes...

L'enjeu est très clair : l'activité des hommes doit devenir compatible avec la préservation de notre milieu naturel, lieu de vie unique de l'humanité. Et pour répondre à ce besoin global, il faut commencer par beaucoup de rigueur dans les décisions locales. Et dans les choix politiques. Je suis convaincu que c'est dans les territoires, et pour tout le champ de l'action publique, que la politique en faveur du développement durable doit désormais s'appliquer, et faire loi.

Mais pas seulement : il faut également que les bonnes pratiques se partagent. Se diffusent. Le Conseil général des Côtes d'Armor agit au quotidien en faveur du bien-vivre ensemble, avec, pour horizon, une qualité de vie optimale pour les citoyens de notre territoire, en harmonie avec la richesse de notre patrimoine naturel. Mais nous travaillons aussi au renforcement de la coopération décentralisée, avec nos partenaires. Pour que tous les territoires agissent de concert. Car c'est bien la coopération de tous les acteurs locaux, nationaux, européens et mondiaux qui nous permettra d'atteindre cet objectif : réduire de façon majeure l'impact de l'homme sur notre milieu.

Je suis fier de présenter dans ce rapport toutes les actions de notre Collectivité qui concourent à la réalisation d'un Développement Humain Durable.

Certes, il y a encore beaucoup à faire. Mais il convenait de rendre hommage à l'investissement de tous ceux — je pense aux élus, aux agents et à tous nos partenaires —, qui œuvrent en faveur de la sensibilisation et la préservation de nos ressources. Chacun d'entre nous a son rôle à jouer, pour faire des Côtes d'Armor un département plus exemplaire encore. Je compte sur vous.

Claudy LEBRETON,
Président du Département des Côtes d'Armor



Sommaire

Introduction	4
Nouveaux indicateurs de richesse et de développement costarmoricains	5
Clés de lecture du rapport	6
Se déplacer	7
S'épanouir	10
Agir en tant que citoyen	12
Se loger	14
S'alimenter et consommer	16
Préserver sa santé, son bien-être et son environnement	18
Étudier et travailler	21
Conclusion et perspectives	23

Introduction

Changement climatique, inégalités croissantes, diminution de la biodiversité, atteinte aux droits de l'Homme... En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, les Etats déclarent l'urgence de trouver un nouveau mode de développement plus respectueux des êtres humains et de leur environnement, la notion de Développement Durable est née.

La présentation du rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable est une obligation préalable au débat sur la proposition de budget (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010). Ce rapport permet aux collectivités de mettre en visibilité leur contribution au Développement Durable à l'échelle de leur territoire. Il doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. De plus, il doit faire un état des

politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire, ceci au regard des finalités et éléments de démarche du cadre de référence national pour les projets territoriaux de Développement Durable.

Le rapport de Développement Durable, un support de débat au sein de la collectivité

Le rapport de Développement Durable doit permettre d'éclairer les choix budgétaires et donc les orientations stratégiques de la collectivité. Dans cette 4^e édition du rapport de Développement Durable, le choix a été fait d'assortir les actions présentées de quelques éléments financiers. L'objectif pour les années à venir est de renforcer l'analyse financière au regard des enjeux du Développement Durable.

Une complémentarité forte entre le rapport de Développement Durable et l'Agenda 21

Le Département des Côtes d'Armor s'est doté d'un second plan d'actions Agenda 21 en 2013. Celui-ci comprend volontairement un nombre restreint d'actions dont la mise en lumière assure un effet moteur indispensable à la poursuite de la démarche globale engagée depuis 2003. Dans ce contexte, le rapport de Développement Durable constitue un outil de suivi qui donnera, au fil des années, une vision exhaustive de l'intégration du Développement Durable au sein de l'institution. De plus, en donnant des pistes de progrès et des perspectives, le rapport de Développement Durable contribue à alimenter le programme d'actions Agenda 21.

Le Développement Humain Durable, entrée de lecture du rapport 2014

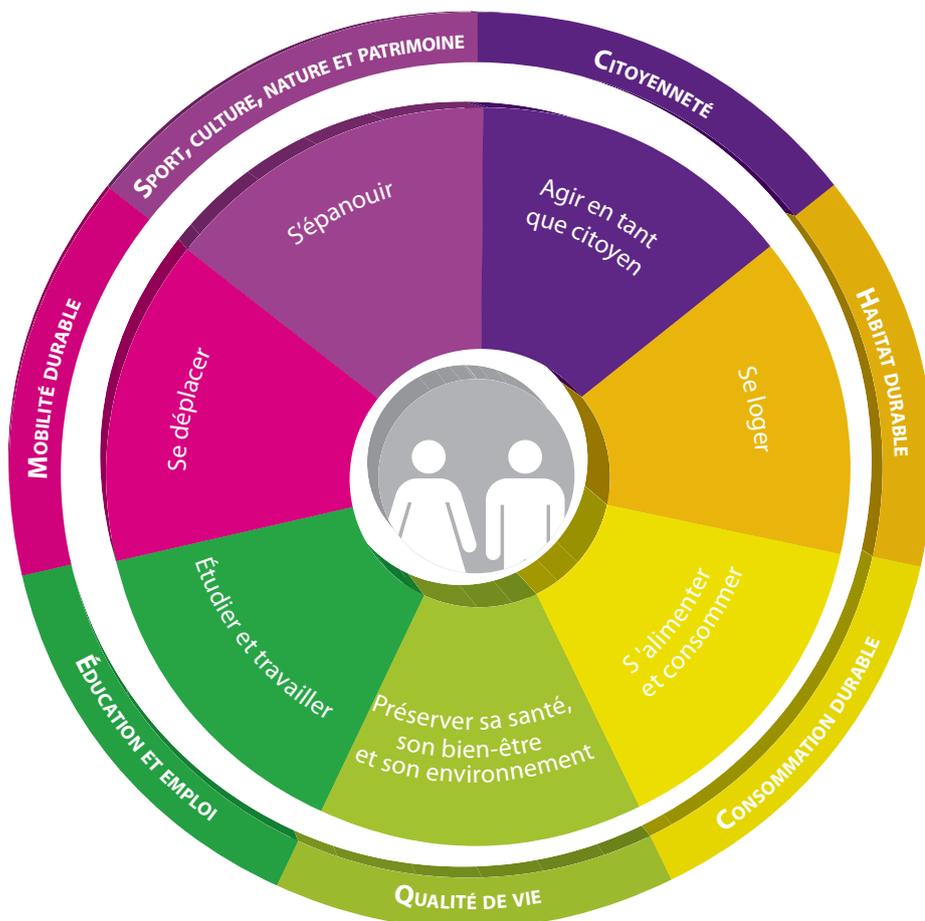
Cette année, les actions de la collectivité sont présentées dans une perspective de Développement Humain Durable décliné selon les besoins des Costarmoricains et Costarmoricaines : se déplacer, s'épanouir, agir en tant que citoyen, se loger, s'alimenter et consommer, préserver sa santé, son bien-être et son environnement, étudier et travailler.

Des indicateurs de Développement Durable pour apprécier la situation des Côtes d'Armor

Afin de contextualiser les projets et actions présentés dans le rapport de Développement Durable au titre de 2014, quelques indicateurs départementaux ont été retenus. Ces indicateurs sont issus d'un important travail mené depuis 2010 par le Département de la Gironde, ce qui a permis d'établir un profil Développement Durable pour les départements.

À terme, les nouveaux indicateurs de richesse et de développement costarmoricains (actuellement en cours d'élaboration), pourront être utilisés afin d'orienter les choix de la collectivité sur les actions à poursuivre, à adapter ou à développer dans une perspective de Développement Durable du territoire.

Le Développement Humain Durable un Développement Durable au service des Costarmoricaines et Costarmoricains



Nouveaux indicateurs de richesse et de développement costarmoricains

Définir et adapter une stratégie de Développement Durable en Côtes d'Armor nécessite de faire évoluer le regard porté sur le territoire. La démarche engagée depuis mi-2013 de définition de nouveaux indicateurs de richesse et de développement costarmoricains doit permettre de répondre à cet enjeu.

En effet, tenant compte des nombreuses mutations que connaît la société sous l'effet des différentes crises (économique, sociale, écologique), cette démarche a pour objectifs :

- de rendre compte des richesses du département, sans négliger les faiblesses, sous un angle nouveau, en donnant toute leur place à des dimensions souvent peu valorisées par les indicateurs « classiques », tel que le produit intérieur brut (PIB) : qualité du lien social, engagement citoyen, bien-être etc.
- d'alimenter la collectivité dans les réflexions et décisions relatives aux évolutions de l'action publique départementale, notamment en faisant de ces nouveaux indicateurs un outil permettant d'orienter nos choix politiques et donc budgétaires.

Lors des commissions de septembre 2014, les élu-e-s du Département ont échangé sur ce qui, pour elles et pour eux, fait richesses du territoire. Mené commission par commission, ce travail permet de dégager des convergences sur les marqueurs de bien-être pour les Côtes d'Armor et le Bien-être partagé (BIP22).

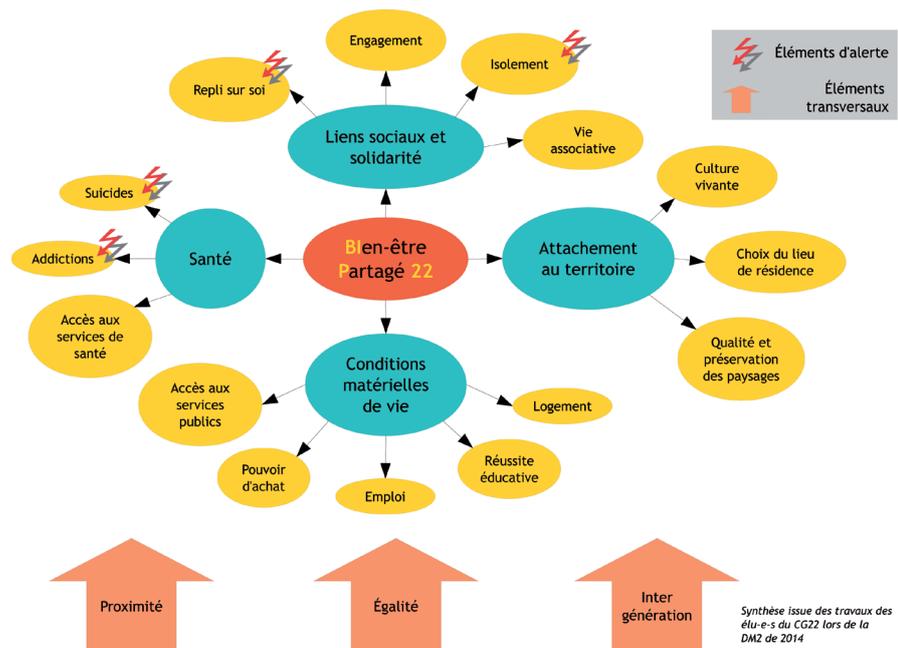
Une première dimension exprimée spontanément est l'importance des liens sociaux et de la solidarité, soutenus par une vie associative dynamique. Pour autant, il ne faut pas non plus occulter l'inquiétude quant à l'isolement social et relationnel.

Une seconde dimension concerne l'attachement au territoire que ce soit au travers du cadre de vie (qualité des paysages, préservation des espaces naturels), mais aussi du patrimoine plus immatériel qu'est l'existence d'une culture vivante et foisonnante.

Une troisième dimension relève davantage d'éléments d'alerte autour de la santé, notamment du suicide et des addictions, mais aussi sur l'accès effectif aux soins qui semble se dégrader.

Enfin, il paraît évident que le bien-être ne peut être détaché des conditions de vie matérielles des costarmoricain-e-s : réussite scolaire, accès à un emploi de qualité, revenus et conditions de logement.

De manière plus transversale à ces quatre dimensions, des enjeux forts de bien-être doivent être pris en compte : la proximité, l'intergénérationnel et l'égalité. Ces premiers éléments seront complétés de la vision du monde associatif, interrogé lors des rencontres de la vie associative. Les résultats seront disponibles pour le Budget primitif 2015.



Index de Développement Durable

En parallèle de sa démarche propre, le Département participe, par conventionnement avec la Région, l'INSEE et les autres départements bretons, à la définition d'un Index régional de développement durable (IDD). De quoi s'agit-il ?

- d'un outil de connaissance partagée des grands enjeux communs entre les acteurs du territoire
- d'un outil d'ingénierie mutualisé
- d'une base de données mobilisable

Organisé autour de 4 grandes thématiques (économie, société, territoire et environnement), cet Index décline plusieurs indicateurs visant à rendre compte de la qualité de vie du point de vue du Développement Durable aux échelons régional, départemental, des Pays et des EPCI. Dans la mesure du possible, et lorsque cela est pertinent, ces indicateurs seront mobilisés pour le BIP22.

Une première publication de l'INSEE est parue en octobre 2014 et sera suivie, pour fin 2014/début 2015 de la première version de l'Index dans son ensemble.

Clés de lecture du rapport

Le présent rapport décline les besoins des Costarmoricains et Costarmoricaines et les illustre par des actions de Développement Durable menées par le Département au cours de l'année 2014.

Se déplacer

Il s'agit notamment des politiques relatives aux infrastructures routières et portuaires, aux transports interurbains, aux aires et au site internet de covoiturage, au développement de solutions alternatives à la voiture individuelle.

S'épanouir

C'est donner les conditions pour que chaque Costarmoricain et Costarmoricaine puisse pratiquer un sport, s'ouvrir à la culture et découvrir les richesses patrimoniales et naturelles du département. Les politiques suivantes sont concernées : bibliothèques et archives départementales, valorisation des espaces naturels et du patrimoine bâti, activités et événements culturels, sport pour tous, égalité femmes - hommes.

Agir en tant que citoyen

Il s'agit de faire en sorte que les citoyens, les collectivités et les autres acteurs locaux puissent, à leur niveau, s'approprier les enjeux du Développement Durable. À ce titre, le Département s'engage à informer, communiquer et mettre en réseau ces différents acteurs, grâce à des politiques telles que l'Europe et l'international, le numérique, la solidarité territoriale et la participation citoyenne.

Se loger

Cela recouvre notamment les politiques relatives à l'habitat durable, au logement (accès, réhabilitation, adaptation), à la lutte contre la précarité énergétique, aux économies d'énergie.

S'alimenter et consommer

L'objectif est de faire évoluer la politique d'achats de la collectivité et plus généralement de participer aux changements de pratiques pour une consommation plus responsable sur le territoire. Les secteurs suivants sont concernés : alimentation - santé, commerce équitable, agriculture durable, circuits-courts, politique d'achats durables.

Préserver sa santé, son bien-être et son environnement

C'est contribuer à une meilleure qualité de vie par la mise en place de politiques en faveur de l'enfance, du handicap, de la parentalité, du vieillissement, de la prévention et de l'action sociale, de l'eau, de l'air et des déchets.

Étudier et travailler

Il s'agit des politiques relatives aux collèges, à la jeunesse, à l'emploi et à l'insertion, au tourisme, à l'artisanat et au commerce, à l'économie sociale et solidaire...

Indicateurs de Développement Durable (Source : Profil Développement Durable 2014 des Départements)



= valeur pour les Côtes d'Armor



= valeur moyenne pour les départements français



= Éléments financiers concernant l'action



= Analyse de l'action au regard du Développement Durable

Se déplacer

Indicateurs de Développement Durable

Part des actifs ayant un emploi en dehors de leur commune de résidence



Temps de déplacement domicile/travail



Part de la population utilisant la marche à pied ou les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail



Part des communes du département disposant des 6 services de proximité (poste, restaurant, marché, médecin généraliste, boulangerie, librairie papeterie-journaux)



Le dispositif Auto Mobil' ou comment contribuer à répondre aux difficultés de mobilité en milieu rural

En zone rurale, l'éloignement géographique entre les lieux de résidence, de travail, de loisirs et d'accès aux services est croissant. L'offre de transport en commun, bien qu'en développement sur ces territoires, reste encore insuffisante pour répondre aux besoins. Certaines personnes, qui ne peuvent acquérir ou utiliser un véhicule personnel, sont d'autant plus pénalisées que la mobilité constitue une condition déterminante d'accès à l'emploi, aux services de santé et pour les démarches administratives.

Pour contribuer à répondre à ces enjeux, le Département soutient l'initiative du Garage solidaire de Carhaix qui propose aux bénéficiaires de minima sociaux la location de véhicules, à bas prix, pour des déplacements d'urgence sociale ou pro-

fessionnelle (recherche d'emploi, consultations médicales, démarches administratives...). Ainsi, en 2014 une expérimentation de 7 mois a été menée sur les Communautés de Communes du Kreiz Breizh et de Callac-Argoat.

Au total, 1074 journées de location ont été comptabilisées au cours de l'expérimentation. Du bilan globalement positif de l'opération, on peut notamment retenir que 65% des personnes ont utilisé les véhicules dans un cadre professionnel (recherche d'emploi, formation...) et que 45% auraient refusé du travail faute de disposer d'un véhicule.

Le Garage solidaire envisage de poursuivre l'opération selon des modalités à définir.



Soutien de cette initiative à hauteur de 6000 euros par le Département



Opération qui participe au désenclavement social, tout en misant sur la mutualisation de véhicules et en soutenant une structure associative locale

Écoto, l'autopartage costarmoricain

À l'heure où le changement climatique fait l'actualité, le Département des Côtes d'Armor poursuit son engagement en faveur des modes de déplacements durables. Au-delà, entre autres, du réseau de transports interurbains Tibus ou des réalisations d'aires de covoiturage, il propose diverses solutions pour rationaliser les usages de la voiture, et notamment un dispositif d'autopartage baptisé Écoto.



écoto

L'autopartage costarmoricain

Ce dispositif part d'un triple constat :

- Certaines zones du territoire sont peu ou pas desservies par le réseau TIBUS, du fait de leur caractère très rural,
- Les transports à la demande mis en place par les communautés de communes, s'ils sont une réponse aux besoins locaux de mobilité pour les loisirs, la santé ou l'accès aux services publics, ne constituent pas une réponse adaptée aux besoins de déplacements domicile-travail,
- De nombreux employeurs situés en zone rurale (notamment les industries agroalimentaires) ont des horaires de travail décalés, rarement compatibles avec les horaires des transports publics.

Il s'agit de mettre à disposition de groupes constitués de salariés (3 à 5 personnes) des véhicules pour les trajets quotidiens domicile-travail, les déplacements au sein de l'entreprise et les déplacements personnels. Le dispositif est destiné aux salariés des secteurs public, privé et associatif, en privilégiant les réponses groupées avec les employeurs. Le tarif demandé pour les trajets domicile-travail est de 100€ par mois et par participant (tarif incluant les frais d'entretien, d'assurance et de carburant), dont 50€ sont pris en charge par l'employeur. Les coûts pour les déplacements personnels et professionnels sont quant à eux facturés au kilomètre.

L'appel à candidature a été lancé auprès des Costarmoricains le 2 novembre 2014 avec une date limite de réponse fixée au 31 décembre 2014.



Budget (2015) maximum alloué à l'opération : 53 000 euros



Répond aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre tels que fixés dans le Plan climat énergie territorial (PCET)

Tous en selle... à vélo

Au-delà de la simple approche du vélo, ce projet avait pour objectifs de permettre aux participants de regagner une certaine autonomie, de pratiquer une activité physique et de valoriser leur image auprès de leurs proches. Il a été mené, à titre expérimental, avec les centres sociaux volontaires (Plédran, Ploufragan, quartier du Plateau à Saint-Brieuc). Quinze personnes (toutes des femmes), ne sachant pas faire de vélo ou n'ayant pas pratiqué depuis longtemps ont été identifiées grâce aux centres sociaux et ont souhaité participer aux ateliers proposés.

Les participantes ont bénéficié de 8 séances pour réapprendre à faire du vélo. Elles ont toutes indiqué que grâce à cet apprentissage elles étaient maintenant plus confiantes et motivées pour se déplacer à vélo. Certaines ont même précisé que cela les aiderait à se déplacer pour trouver un emploi. Par ailleurs, ce projet a permis aux participantes de créer de véritables liens sociaux à l'intérieur du groupe et de façon plus générale dans leur vie quotidienne.



Apprentissage vélo pour adultes

Pour apprendre :

- > L'équilibre
- > La sécurité
- > Le freinage
- > La trajectoire
- > Le pédalage

En mai et en juin 2014

Le vélo c'est la liberté, depuis que je sais faire du vélo, je prends l'air et je suis en forme... cela me fait du bien !

Témoignage : Annette Prime

DIRECTION
CULTURE
SPORTS
VIE
ASSOCIATIVE

Plus d'infos sur
cotesdarmor.fr

Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS



Initiative originale qui répond au double objectif de permettre à des personnes de regagner de l'autonomie dans leurs déplacements et de promouvoir les transports doux

S'épanouir

Indicateurs de Développement Durable

Part des licenciés sportifs dans la population

 26,4 %

 23,2 %

L'égalité entre les femmes et les hommes, un engagement de longue date du Département

Indicateurs de Développement Durable

Ratio salaires des femmes / salaires des hommes

 78 %

 77 %

Part de femmes parmi les élus (Maires et Conseillers généraux)

 16 %

 13 %

Dès 2007, l'égalité professionnelle femmes - hommes figure à l'Agenda 21 du Département des Côtes d'Armor. Elle y est inscrite au titre du volet social dans le sens où elle traduit la volonté de la collectivité de lutter contre toute forme de discriminations, dont celle fondée sur le sexe. La signature en 2008 de la charte européenne pour l'égalité femmes – hommes est venue renforcer cette mobilisation.

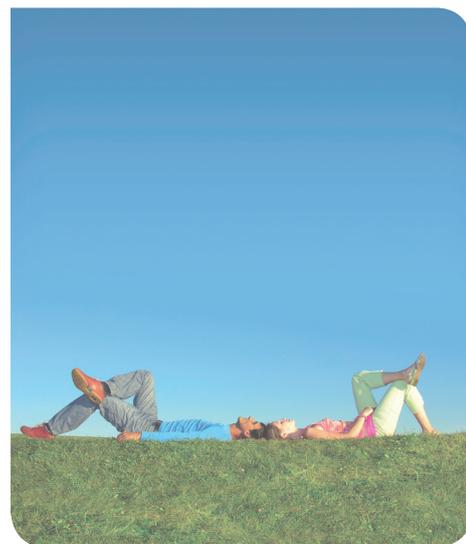
Parmi les actions mises en œuvre en 2014 ou prévues d'ici la fin de l'année, on peut notamment citer :

- Les diverses manifestations organisées à travers tout le département autour du 8 mars, journée internationale du droit des femmes (expositions, conférences...).
- Les travaux engagés avec les missions locales de Saint-Brieuc et Loudéac, pour déconstruire les représentations

stéréotypées des métiers au Département (métiers des collèges, du social et des routes).

- La présentation du bilan social 2013 enrichi de nouvelles données genrées. Des premiers critères de comparaison femmes - hommes avaient été introduits dès 2008. Pour le bilan 2013, le choix a été fait de se rapprocher d'un rapport de situation comparée annuel, forme qui est obligatoire depuis cette année.
- La finalisation d'un « Guide pour une rédaction non sexiste ». L'objectif de ce guide est d'accompagner les agents vers une rédaction non-sexiste, qui inclut dans la langue une représentation équitable des femmes et des hommes. Cette rédaction non-sexiste dépasse la simple féminisation des titres, évite les lourdeurs et maintient une lecture aisée.

- La labellisation AFNOR obtenue en juin. Ainsi, les Côtes d'Armor deviennent le premier Département à obtenir le label AFNOR de « l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes », et inscrit son engagement dans la durée.



€ Labellisation AFNOR (étude + dossier) : 28 687 euros



- Le Département, pionnier en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes
- Démarche partenariale forte avec les associations locales œuvrant dans ce domaine

Des journées départementales dédiées au sport féminin

Convaincus que la pratique du sport par toutes et tous est un élément structurant majeur de notre société, les élus du Département des Côtes d'Armor ont souhaité, en 2012, placer le public féminin au cœur des priorités de la politique sportive.

Un diagnostic visant à évaluer la pratique sportive féminine et l'investissement des femmes dans la vie sportive locale a ainsi été mené. Ce travail a montré que les femmes pratiquent moins dans les clubs, avec une plus faible régularité que les hommes et que le nombre de disciplines qu'elles pratiquent est res-

treint, ceci pour des raisons d'ordre familial, économique ou encore d'inadéquation entre l'offre et leurs attentes.

L'organisation de journées dédiées au sport féminin est l'une des actions retenues suite à ce diagnostic. Lancée en juin 2013, l'opération a été renouvelée entre le 15 septembre et le 11 octobre 2014. Une centaine d'associations costarmoricaines ont participé à cet événement permettant aux femmes de tous âges de découvrir gratuitement plus d'une quarantaine de disciplines sportives.



Une démarche originale qui permet d'aborder la question de l'égalité femmes - hommes par le biais du sport

Un nouveau schéma Espaces naturels sensibles (ENS) en cours de révision

Indicateurs de Développement Durable

Part du territoire couvert par des zones inventoriées
(Natura 2000, ZICO et ZNIEFF) :



14 %



43 %

Chargé de la protection, de la gestion et de l'ouverture au public des espaces naturels sensibles, le Département a lancé en 2014 la révision de son schéma départemental ENS qui datait de 1995. Cette démarche s'est largement appuyée sur la participation des acteurs en intégrant :

- une concertation avec les acteurs de la protection de l'environnement au niveau départemental et local, sous forme d'un comité consultatif, de 4 ateliers thématiques, et de 6 réunions territoriales. Au total plus de 300 participants ont établi des propositions d'actions pour le futur schéma.
- la consultation de la population costarmoricaine via une enquête d'opinion sur cotesdarmor.fr.

Les personnes ayant répondu à l'enquête se disent très sensibles ou plutôt sensibles aux questions environnementales et déclarent fréquenter régulièrement les espaces naturels. De plus, dans l'ensemble, les répondants sont d'accord pour affirmer qu'en Côtes d'Armor, le patrimoine naturel et paysager est de qualité, que les espaces naturels font partie de l'identité costarmoricaine, qu'ils améliorent le cadre de vie et sont un atout pour l'attractivité touristique. Ils soulignent l'importance de pouvoir bénéficier d'espaces naturels sensibles proches des milieux urbains.



- Une démarche participative exemplaire
- Action inscrite à l'Agenda 21 départemental

Agir en tant que citoyen

Indicateurs de Développement Durable

Part des collectivités engagées dans un Agenda 21 reconnu

 0,48 %

 1,03 %

Part des marchés des collectivités intégrant les mots clés « participation », « partagée », « concertation »

 1,03 %

 0,50 %

Nombre de création d'associations pour 1 000 habitants

 0,93

 1,11

Nombre de juniors associations pour 1 000 habitants de – de 18 ans

 0,24

 0,06

L'ouverture du portail Dat'Armor

Indicateurs de Développement Durable

Part de la population ayant accès au haut débit internet à leur domicile

 98 %

 98,44 %



La démarche Open Data initiée au Département en 2013 s'inscrit pleinement dans la dynamique du développement des usages du numérique sur le territoire des Côtes d'Armor. Cet engagement s'est notamment traduit par l'ouverture officielle en juin 2014 du portail Open Data costarmoricain Dat'Armor en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération, Côtes d'Armor Développement et la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha.

La centralisation des données publiques sur un site unique et la simplification de leur accès participent à favoriser leur ré-utilisation et l'émergence de nouveaux usages. Ce portail permettra à des particuliers, des chercheurs, des journalistes, des entreprises et des associations de télécharger gratuitement et librement des données du Département portant sur de nombreux domaines tels que les solidarités, les routes, la jeunesse, les territoires, la culture, le sport...

Ainsi, la mise à disposition de données publiques renforce la transparence de l'exercice démocratique, dans le sens où l'Open Data peut être un outil au service des élus pour rendre compte de leur action en offrant une meilleure lisibilité des politiques publiques. De plus, en rendant accessibles les données publiques, la collectivité favorise le développement de l'économie numérique par l'innovation et le dialogue avec les acteurs extérieurs mais aussi en fournissant de nouveaux services aux citoyens. Enfin, l'Open Data est un levier de modernisation de l'action publique.

Pour faire suite à l'ouverture du portail Dat'Armor, une communication interne et externe est prévue d'ici la fin de l'année 2014 et en 2015 pour développer encore les partenariats autour de ce portail costarmoricain, ceci afin qu'il soit mutualisé et partagé avec de nombreux acteurs.

€ Ouverture du portail Dat'Armor : 61 885, 50 euros HT (projet technique et frais d'hébergement des données)



- Projet partenarial
- Outil au service d'une meilleure lisibilité des politiques publiques
- Projet inscrit à l'Agenda 21 départemental

Des balades citoyennes sur le département

La semaine du Développement Durable est un événement national qui a lieu chaque année du 1^{er} au 7 avril et dont l'objectif est de sensibiliser le grand public au Développement Durable. Après avoir abordé le sujet de l'énergie en 2013, le Département a organisé cette année 4 balades qui ont permis la découverte d'initiatives citoyennes (monnaie locale, cuisine aux algues, quartier en transition, jardin partagé..). Ces balades à destination du grand public ont eu lieu le dimanche 6 avril à Trébeurden, Dinan, Belle-Isle-en-Terre et Saint-Brieuc, à pied ou à vélo électrique et ont rassemblé près de 200 personnes.

En parallèle, des animations ont été proposées aux agents du Département au siège et dans les Maisons du département : visites, ateliers, conférences... Au total près de 150 personnes ont participé à ces animations.



Les Écoterritoriales en Côtes d'Armor en 2014

Le salon des Écoterritoriales est un salon régional autour du Développement Durable, à destination des collectivités du grand ouest. Après 5 premières éditions à Vannes, ce salon a été délocalisé cette année pour la première fois en Côtes d'Armor. Ainsi, le Département des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Agglomération étaient partenaires de cette édition 2014, qui a eu lieu les 18 et 19 juin et a comptabilisé plus de 1500 visites. Ce salon, qui propose aux visiteurs des stands et des ateliers, avait pour thématique « Le Développement Durable, levier de l'économie locale ».

Outre un stand qui lui était réservé, le Département a parrainé un atelier intitulé « Renforcer l'ancrage territorial des acteurs économiques » animé par Côtes d'Armor Développement. Le Département est également intervenu dans un focus consacré aux marchés publics pour présenter sa politique d'achats durables. D'autres collectivités et acteurs costarmoricaïns ont aussi été invités à témoigner dans différents ateliers : le CAUE 22, la Communauté de Communes du Mené, Saint-Brieuc Agglomération, la SCIC ENR Pays de Rance, la Matrice...

- € Participation du Département aux Écoterritoriales, édition 2014 : 22 000 euros
-  - Mise en réseau et échanges d'expériences dans un objectif commun « Côtes d'Armor, territoire durable »
- Enjeu de sensibilisation au Développement Durable inscrit à l'Agenda 21 départemental

Se loger

Indicateurs de Développement Durable

Part des ménages propriétaires de leur habitation



Part de la population vivant dans un HLM



Un programme européen en faveur des économies d'énergie

Le programme européen transmanche SEACS (Sustainable energy across the common space), initié en 2011, a pris fin en 2014. S'appuyant sur des échanges entre les Côtes d'Armor et 3 comtés d'Angleterre (Devon, Dorset et Wiltshire), ce projet avait pour but d'accompagner les usagers de bâtiments et de logements vers la mise en place de bonnes pratiques pour maîtriser les consommations d'énergie. Des actions ont été menées en direction de 3 cibles : les usagers des établissements scolaires, les locataires de logements sociaux et les agents départementaux. Voici quelques exemples de réalisations ayant abouti en 2014 :

• Le kit de la maison de l'énergie

Cet outil est destiné aux équipes enseignantes du département, mais aussi aux associations oeuvrant à la sensibilisation de citoyens dans le domaine des économies d'énergie. Il ambitionne de faire prendre conscience aux futurs citoyens de la fragilité de nos ressources en énergies fossiles, de la vulnérabilité de notre environnement social, écologique et économique, et de la nécessité d'adopter un comportement responsable vis à vis de nos consommations énergétiques. En

offrant des solutions techniques et sociales pour faire face à ces défis, ce kit de la maison de l'énergie contribue à la dynamique d'évolution collective vers un développement équilibré, respectueux et durable de nos modes de vie.

• Une expérimentation dans les bâtiments départementaux

Une campagne de sensibilisation d'un mois a été menée auprès de 400 agents travaillant au siège du Département, dans le bâti-

ment Guessant et à la Maison du Département de Guingamp. L'objectif consistait à estimer l'impact des pratiques individuelles sur les consommations d'énergie, en réalisant des mesures (consommation d'électricité, nombre de copies...) avant et pendant la campagne. Cette expérimentation a permis de démontrer que certains gestes permettent une économie de 3 à 13% de l'énergie consacrée à l'éclairage et au chauffage.

En parallèle, la Direction en charge des bâtiments départementaux a procédé à quelques aménagements permettant l'économie de flux (suppression d'un néon sur 2 dans les bureaux, installations de mousseurs sur les robinets...).

• Une sensibilisation aux économies d'énergie à destination des locataires

Trente-cinq foyers, locataires de logements sociaux neufs basse consommation, ont bénéficié d'une sensibilisation sur la bonne gestion thermique de leur habitat. Théâtre forum, visites... sont autant de temps à la fois pédagogiques et conviviaux qui ont permis d'initier ces nouveaux habitants aux bonnes pratiques spécifiques aux logements basse consommation.

Outre le volet sensibilisation, cette action a aussi permis de vérifier, pour ces logements basse consommation, la concordance entre performances thermiques réelles et annoncées.



Coût de l'ensemble des actions menées dans le cadre de SEACS : 107 000 euros sur 3 ans, dont 50 % ont été pris en charge par le FEDER (Fonds européen de développement régional)



- Programme enrichi par des échanges transmanches autour de bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie
- Sensibilisation d'un public diversifié (communautés éducatives, citoyens, agents du Département)

Un appel à projet pour encourager l'habitat participatif

Conçu et géré collectivement par ses habitants, l'habitat participatif constitue l'une des voies possibles pour inventer une nouvelle manière d'habiter adaptée aux besoins et aspirations de chacun. Ces projets répondent à des enjeux forts en terme d'aménagement des territoires : qualité de vie, lien social et mixité, intégration paysagère, lutte contre l'étalement urbain, densification des zones habitées et des centre-bourgs. Ils permettent également de développer l'éco-construction, de diversifier le modèle standard d'habitat selon les besoins identifiés par les occupants, de soutenir l'économie sociale et solidaire et de diversifier les modes de construction des logements et les opérateurs.

Conscient de ces enjeux, le Département souhaite encourager ce type de démarches collectives et solidaires menées par des habitants. Il a ainsi lancé un appel à projets en 2014. Cinq dossiers maximum seront retenus et soutenus financière-

ment suite au jury de sélection qui aura lieu courant décembre 2014. Sont concernées les opérations de constructions neuves et/ou de réhabilitation portées par un groupe de particuliers constitué en association ou en société civile à but non lucratif.

Les projets seront accompagnés par le Département au travers de :

- la mobilisation de l'ensemble des partenaires soutenant la démarche (Foncier de Bretagne, CAUE...),
- la mobilisation des collectivités du département pour aider à la recherche et à la mobilisation de foncier,
- l'organisation de temps d'échanges ou de visites facilitant l'avancée des démarches auprès de différents groupes.



Enveloppe dédiée à cette opération : 50 000 euros



- Action innovante (appel à projet à destination des citoyens)
- Expérimentation de nouveaux modèles d'habitat

S'alimenter et consommer

Indicateurs de Développement Durable

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et par an



Nombre moyen d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) par canton



Une plateforme d'achat

qui met en relation les producteurs alimentaires locaux et les acheteurs publics de la restauration collective



Indicateurs de Développement Durable

Part du territoire couvert par une Surface agricole utilisée (SAU)



Part des exploitations avec production sous signe de qualité



Part de l'agriculture biologique dans la SAU



Le Département des Côtes d'Armor est impliqué depuis de nombreuses années dans des démarches de soutien à l'agriculture durable, notamment à travers la valorisation des circuits courts, de la vente directe ou des systèmes agricoles alternatifs. En s'appuyant sur le programme européen DEAL (Développement économique par l'alimentation locale), le Département souhaite aujourd'hui aller plus loin en encourageant l'approvisionnement en circuits courts et de proximité pour l'ensemble de la restauration collective publique (en premier lieu les collèges), voire privée, à l'échelle du département. Il s'agit à la fois de s'insérer dans une démarche économique en soutenant les filières locales, mais aussi de favoriser une démarche environnementale en mettant en avant des fournisseurs de proximité (réduction du nombre de kilomètres).

Pour contribuer à répondre à ces enjeux, le Département a choisi d'utiliser un outil innovant conçu par le Département de la Drôme. Il s'agit d'une plateforme d'achats qui assure une mise en relation sans intermédiaire et immédiate entre producteurs alimentaires locaux et acheteurs publics de la restauration collective. Cette plateforme dénommée AGRILocal22 en Côtes d'Armor est actuellement en test auprès de 7 collèges. Elle offre une photographie instantanée des produits disponibles localement grâce à une base de données exhaustive et géoréférencée des fournisseurs. AGRILocal a été conçue pour répondre aux contraintes du code des marchés publics.

Si cette phase expérimentale s'avère concluante, la plateforme sera ouverte à tous les collèges publics du département ainsi qu'à l'ensemble des acheteurs de la restauration collective début 2015.



Cotisation annuelle pour la plateforme Agrilocal : 16 010 euros



- Levier de développement économique par le soutien aux producteurs locaux

- Promotion d'une alimentation locale pour limiter les émissions des gaz à effet de serre liées aux transports

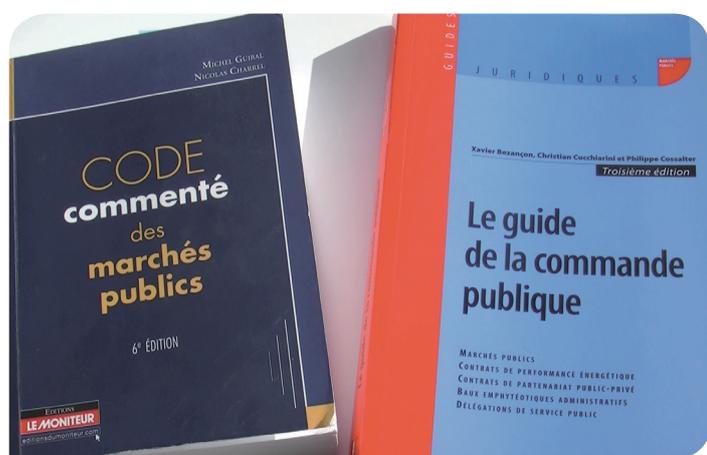
Une commande publique qui s'est progressivement structurée pour mieux intégrer le Développement Durable

Indicateurs de Développement Durable

Part des marchés des collectivités intégrant le terme « Développement Durable »

 5,5 %

 5,01 %



L'année 2013 a vu la mise en place du Comité technique de l'achat public durable (CTAPD) qui a pour objectif une meilleure intégration du Développement Durable dans les marchés publics dont le montant est supérieur à 90 000 euros HT et le développement d'une culture de l'achat durable au sein de la collectivité.

Cette démarche permet notamment l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics et constitue en ce sens une opportunité d'insertion professionnelle pour des publics en difficultés dont les bénéficiaires du RSA. Alors que le nombre d'heures de travail pour du public en insertion entre 2012 et 2014 était de 19 000 (environ 12 ETP), les chantiers engagés à ce jour représentent quasiment 53 000 heures (33 ETP).

À noter que l'impulsion créée par notre collectivité conduit de plus en plus de communes et EPCI à « clausurer » leurs marchés.

Par ailleurs, le CTAPD veille à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés concernant notamment les collèges et les infrastructures routières.

Par exemple, cette année, des panneaux solaires thermiques ont été installés dans le nouveau collège de Plancoët, l'utilisation de bois construction a été privilégiée pour le collège de Broons et l'installation d'une chaufferie bois est prévue dans le cadre de la reconstruction du collège de Mûr-de-Bretagne.

Outre ces opérations structurantes de construction ou de reconstruction, le département réalise des travaux de réhabilitation thermique dans les collèges qui lui permettent de bénéficier du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Ainsi, pour l'année 2014, une prime d'environ 100 000 euros devrait être versée au Département, au titre des CEE. Cette recette permettra de réaliser d'autres travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine départemental.

Concernant les infrastructures routières, un travail a débuté en 2014 pour évaluer l'incidence des travaux routiers en terme d'émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est d'évaluer les offres au regard d'un critère environnemental relatif aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin d'identifier des variantes techniques moins émettrices de gaz à effet de serre pour les corps de chaussée. L'objectif est que les travaux lancés en 2015 puissent intégrer ces réflexions.

De façon générale, des efforts sont réalisés pour systématiser la valorisation de l'ensemble des déblais et la réutilisation des fraisats ; par ailleurs, les abaissements des températures sont privilégiés pour la fabrication des enrobés. L'ensemble de ces dispositions contribuent à limiter l'impact des travaux routiers sur l'environnement.



- Un levier pour faire évoluer l'offre des professionnels et encourager une consommation responsable à l'échelle du territoire
- Un moyen de favoriser l'insertion professionnelle
- Action inscrite à l'Agenda 21 départemental

Préserver sa santé, son bien-être et son environnement

Indicateurs de Développement Durable

Proportion d'adultes de 18 ans ou plus déclarant un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 30 kg/m² (obésité)



Taux de suicide pour 100 000 habitants



Émissions de CO₂ par habitant et par an



La santé, un enjeu de développement territorial



Indicateurs de Développement Durable

Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants



Part des 75 ans et plus dans la population (Source, INSEE 2013)



La loi HPST (Hôpital, patients santé et territoires) de 2009 a pour objectif la refonte du système de santé grâce à un décloisonnement et une réorganisation des secteurs sanitaire, social, médico-social et de la prévention. Ce cadre législatif a déterminé de nouveaux périmètres d'intervention, les « territoires de santé », dont l'enjeu est de structurer l'offre de santé à l'échelle de ces territoires, notamment en luttant contre la désertification médicale. Aujourd'hui, la santé doit être appréhendée dans une approche globale de la personne. Les notions de proximité et de parcours de vie de la personne sont essentielles pour assurer un accompagnement de qualité, notamment des publics fragiles. En effet, les questions de santé sont souvent liées aux problématiques de logement, d'alimentation, de déplacements, de travail, de bien-être physique et psychique qui doivent être prises en considération au niveau local.

Le Département, en tant qu'acteur de la solidarité, participe et accompagne cette réorganisation du champ de la santé, en cohérence et en complémentarité avec les différents schémas départementaux (schéma enfance/famille, schéma personnes âgées/personnes handicapées, schéma d'action sociale). En Côtes d'Armor, 4 programmes territoriaux de santé ont été actés. Il s'agit de feuilles de route pour les territoires de santé qui se traduisent ensuite à l'échelle des Pays sous forme de Contrats locaux de santé (CLS). Outils opérationnels, les CLS permettent une priorisation à l'échelon local des actions en faveur de la santé. Le Département est cosignataire du premier CLS réalisé, à titre précurseur, par le Pays Centre Ouest Bretagne en 2012. Un CLS est également en cours de rédaction dans le Pays Trégor-Goëlo et un autre CLS est lancé dans le Pays Centre Bretagne.



- Objectif de réduction des inégalités d'accès aux soins et aux services
- Prise en compte du parcours de vie de la personne (santé, logement, travail, alimentation, déplacements, bien-être...)

Une étude sur la faisabilité d'une structure départementale ECA (Énergie des Côtes d'Armor)

Indicateurs de Développement Durable

Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques locales du territoire

 7,70 %

 20,64 %

Le Plan climat énergie territorial, approuvé en assemblée départementale en juin 2013, comprend notamment une fiche action intitulée « Construire une structure départementale ECA en charge de fédérer et commercialiser les productions d'énergies renouvelables publiques du département ». Les objectifs poursuivis par la création d'une structure telle qu'ECA sont les suivants :

- bénéficier des dispositions offertes par la fin des tarifs réglementés d'énergie (prévue au 31/12/2014),
- participer activement à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables en particulier face au défi énergétique spécifique en Bretagne,
- capitaliser des recettes nouvelles.

Plusieurs vocations possibles sont proposées pour cette future structure ECA :

- vendre et/ou injecter sur le réseau les énergies renouvelables produites à partir du patrimoine départemental,
- faciliter, centraliser et vendre les énergies renouvelables produites par les collectivités publiques adhérentes à la structure ECA, voire à partir des «projets citoyens»,
- dégager de nouvelles recettes issues des mécanismes en place (ou à venir) : CEE (Certificat d'économies d'énergie), Néga-Watts (effacement de consommations lors des pics de consommation)...

L'étude réalisée sur la faisabilité d'une structure départementale ECA a mis en avant des enjeux économiques forts :

- Les factures énergétiques actuelles s'élèvent à 3 millions d'euros pour le Département et à un milliard d'euros pour les

Côtes d'Armor. Ces chiffres pourraient doubler d'ici 2050 en scénario tendanciel, ou à contrario être divisés par deux en mettant en place un scénario de maîtrise de l'énergie renforcée.

- La production d'énergie d'origine renouvelable en Côtes d'Armor couvre actuellement 10 % des besoins du territoire et représente 600 emplois. Cette production pourrait être multipliée par 3 d'ici 2020 et par 5 d'ici 2050, ce qui représenterait potentiellement 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 et plus de 50 000 nouveaux emplois d'ici 2050.
- L'investissement pour arriver à de tels résultats en 2050 est d'un milliard d'euros, soit la facture énergétique costarmoricaine annuelle actuelle.

Aujourd'hui, le portage et l'accompagnement technique, juridique et financier sont les principaux freins au développement des filières d'énergies renouvelables, d'où l'intérêt d'une structure telle qu'ECA.



- Projet en faveur de la lutte contre le changement climatique
- Enjeu fort en terme d'emplois : création de nouveaux emplois non délocalisables (installation, maintenance)

Une protection sociale complémentaire pour les agents

Après un, deux ou trois mois d'arrêt maladie, le salaire des agents qu'ils soient titulaires, stagiaires, non titulaires, contractuels ou de droit privé est réduit de moitié. Pour y faire face et dans le cadre du décret 2011-1474, le Département a décidé de participer à la protection sociale complémentaire de ses agents. En effet, la garantie « perte de salaire » permet de compenser la diminution de revenu, qui peut devenir importante si l'arrêt maladie se prolonge. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Département apporte une aide de 10 ou de 14 euros brut par mois et par agent, en fonction du salaire pour tous les agents ayant souscrit un contrat de prévoyance et ayant un indice de rémunération inférieur ou égal à 562. Depuis le 1^{er} janvier, 52 nouveaux agents ont souscrit un contrat labellisé et à la mi-octobre 2014, 310 agents bénéficient de cette aide.



Participation employeur à la garantie prévoyance : enveloppe de 375 000 euros



Une action interne pour préserver la santé et le bien-être des agents du Département

D-marche : une opportunité pour renouer avec l'activité physique

Il s'agit d'une action pour promouvoir la santé auprès de personnes dites sédentaires, c'est à dire qui n'effectuent pas ou très peu d'activité physique. En effet, la sédentarité est de plus en plus fréquente dans nos sociétés occidentales, ce qui entraîne de nombreuses pathologies chroniques (diabète, cholestérol, maladies cardiovasculaires). Concrètement, la D-marche est basée sur l'augmentation du nombre de pas au quotidien et de manière durable. Les pas sont comptabilisés à l'aide d'un podomètre et le fait de les comptabiliser amène à marcher plus et à faire également plus d'activités physiques « domestiques ».

En mai 2014, un groupe a été créé au sein de la collectivité pour participer à ce projet : 15 personnes ont été formées à la D-marche et équipées d'un podomètre. Les premiers résultats de cette initiative sont très positifs puisque les participants ont modifié leur comportement au quotidien pour augmenter leur nombre de pas et atteindre leur quotas de pas journaliers (fixé à 10 000). Ce projet pourrait par la suite être développé avec d'autres publics comme les familles, les personnes en situation de précarité, les personnes âgées...



Une action interne pour préserver la santé et le bien-être des agents du Département

Étudier et travailler

Indicateurs de Développement Durable

Taux de chômage des moins de 25 ans

 6,30 %

 7,69 %

Part de la population couverte par le RSA activité

 1,3 %

 1,7 %

Part de l'Économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total

 16,2 %

 11,64 %

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Indicateurs de Développement Durable

Gaspillage alimentaire (par jour et par élève dans les collèges publics)

 118g

 185 g

Engagé depuis 2009 dans un plan départemental de prévention des déchets, le Département a mis en œuvre, avec 4 collèges (Plérin, Pontrieux, Jean Macé et Racine à Saint-Brieuc) et avec les acteurs de la restauration collective, une expérimentation pour mesurer et comprendre les raisons du gaspillage alimentaire. Ce travail, lancé dans le cadre du programme européen DEAL (Développement économique par l'alimentation locale) a abouti à la réalisation d'un guide technique pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui comprend une méthodologie pour mesurer le gaspillage et des fiches-actions concrètes.

En 2014, de nouvelles actions ont été mises en place dans plusieurs collèges pour tenter de diminuer durablement les quantités de déchets dans les cantines :

- formation des équipes pour effectuer un diagnostic du gaspillage à l'échelle de l'établissement à l'aide des outils issus du guide technique,
- installation d'une salad'bar pour favoriser le libre-service au collège de Plérin,
- proposition d'assiettes « petite faim » ou « grande faim » qui permettent d'adapter les portions aux besoins réels des enfants,
- sensibilisation des équipes de restauration, des élèves et des responsables pédagogiques.

En complément, une étude sur le goût des collégiens va être menée dans 3 collèges avec l'aide d'une sociologue afin de comprendre comment élargir le répertoire alimentaire des collégiens, en prenant en compte notamment les influences sociales et les comportements des autres élèves.



- Installation d'une salad'bar au collège de Plérin : 9 657 euros
- Impression du guide pour tous les collèges publics du département : 1 500 euros



- Projet inscrit à l'Agenda 21 départemental
- Expérimentations de solutions concrètes

Le Pass'engagement ou le soutien aux projets citoyens portés par les jeunes



Expérimenté en 2013 et développé à plus grande échelle en 2014, le Pass'engagement est un dispositif important de la politique jeunesse du Département. L'objectif de ce dispositif est de valoriser l'engagement citoyen des jeunes de 18 à 25 ans : en échange de leur activité bénévole au sein d'une association (animation en Ehpad, soutien scolaire, encadrement d'activités sportives ou culturelles...), ils peuvent bénéficier d'une bourse pouvant aller jusqu'à 2 000 euros afin de réaliser un projet personnel et/ou professionnel. Ainsi, par exemple, ce dispositif permet à des jeunes de financer une partie de leur permis de conduire ou de leur formation Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Pour l'année 2014, 130 candidats ont intégré ce dispositif (sur les 141 dossiers déposés), avec une bourse moyenne accordée de 1 843 euros. Cette opération qui participe à la promotion de l'engagement citoyen des jeunes Costarmoricains et Costarmoricaines, permet également de répondre à leurs difficultés financières dans des domaines comme la mobilité, la santé, la formation ou le logement.



Budget alloué en 2014 pour le Pass'engagement : 239 573 euros



Incitation et promotion de l'engagement citoyen des jeunes

Une politique de recrutement en faveur des jeunes et des personnes en situation de handicap

En interne, des démarches sont également mises en place en terme de recrutement au sein de la collectivité, participant ainsi à l'enjeu « Étudier et travailler » du Développement Humain Durable :

- la poursuite de la politique de recrutement en faveur des jeunes avec notamment 48 agents en emplois d'avenir au 30/09/2014, ainsi qu'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) et 3 agents temporaires de moins de 26 ans recrutés entre le 01/10/2013 et le 30/09/2014. S'ajoutent aussi 2 jeunes recrutés au titre du dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation pour la recherche) et 7 stagiaires de moins de 26 ans indemnisés pendant la même période ;
- le recrutement de 6 travailleurs handicapés entre le 01/10/2013 et le 30/09/2014 ;
- l'accompagnement individualisé des stagiaires à la Maison du Département de Guingamp.

Conclusion et perspectives

Au fil des années, le Département des Côtes d'Armor fait évoluer ses politiques et ses modalités d'actions en prenant en compte de manière croissante les enjeux du Développement Durable. Les fruits de ces changements sont visibles dans les projets et actions portés par le Département, tant dans la prise en compte croissante des finalités du Développement Durable (cohésion sociale et territoriale - épanouissement - climat - biodiversité - production et consommation responsables), que dans la mise en œuvre des éléments de démarche (transversalité - participation - pilotage - évaluation - amélioration continue) du cadre de référence national.

Cette évolution s'opère à la fois au sein de l'institution grâce notamment à la communication et à la sensibilisation faites auprès des élus et des agents, mais aussi au niveau des partenariats, du soutien et de l'accompagnement du Département pour la mise en œuvre de projets locaux. Ainsi, les initiatives et les actions mises en place ou soutenues par le Département participent à la démarche intitulée « Côtes d'Armor, territoire durable ». Le réseau T3D (Territoires en démarche de développement durable), animé par le Département, contribue à cette dynamique territoriale.

Le réseau T3D, un outil au service du Développement Durable des territoires

Le réseau costarmoricain T3D créé en 2012, regroupe aujourd'hui plus de 80 collectivités adhérentes. Son objectif principal est de favoriser l'émergence en Côtes d'Armor, de projets intégrant le Développement Durable, grâce à la mise en réseau et l'échange d'expériences entre collectivités et acteurs locaux. Des journées de rencontre et des visites sont proposées régulièrement chaque année aux membres du réseau.

À ce titre, une journée a été organisée en septembre dernier à Ploufragan, en partenariat avec les services de l'État (DDTM, DREAL et CVRH). Cette rencontre intitulée « Une journée pour vos projets de territoire - des initiatives à partager » a rassemblé plus de 150 participants. Au programme de la journée : des témoignages de collectivités engagées dans un Agenda 21, un forum des acteurs du Développement Durable, des ateliers thématiques participatifs (solidarité / urbanisme / énergie) ainsi que l'intervention d'une troupe de théâtre d'improvisation, le tout dans la convivialité et l'échange.

Afin de poursuivre cet engagement et en cohérence avec l'Agenda 21 départemental, quatre orientations principales ont été retenues pour l'année 2015 :

Energie et climat

L'année 2015 est une année importante pour les questions d'énergie et de climat avec le vote de la loi de transition énergétique et la conférence mondiale sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre 2015. L'enjeu pour le Département est de traduire les objectifs fixés aux niveaux mondial et national en actions concrètes à l'échelon local. Pour se faire, la mise en œuvre du Plan climat énergie territorial départemental se poursuivra en 2015.

Alimentation locale

Le programme européen DEAL (Développement économique par l'alimentation locale) prendra fin en septembre 2015. Il s'agit donc de valoriser les résultats de ce programme, tout en poursuivant la dynamique créée, tant les enjeux sont forts dans un département très agricole comme les Côtes d'Armor. L'alimentation locale sera d'ailleurs le thème de la Semaine nationale du Développement Durable organisée par le Département en juin 2015.

Pratiques internes de la collectivité

Le département se doit d'être exemplaire dans ses pratiques internes, ce qui a d'ailleurs été réaffirmé dans le deuxième plan d'actions Agenda 21 de l'institution dont un des axes s'intitule « Faire évoluer les pratiques de la collectivité pour une meilleure prise en compte du Développement Durable ». Citons notamment quelques pistes de travail pour 2015 : la poursuite de la politique d'achats durables ou encore l'amélioration du tri sélectif des déchets.

Accompagnement et partenariat

Le département est une échelle pertinente pour mettre en réseau les acteurs, favoriser les échanges d'expériences et valoriser les initiatives locales. L'animation territoriale se poursuivra en 2015 à l'échelle départementale, notamment dans le cadre du réseau costarmoricain T3D et avec l'élaboration des contrats de territoire de deuxième génération, dans lesquels le Développement Durable sera réaffirmé comme une priorité.

Les contrats de territoire : une relation privilégiée entre le Département et les territoires

La première génération de contrats de territoire conçue en 2008-2009 et mise en œuvre de 2010 à 2015 avait notamment pour objectif de « donner la priorité aux projets qui contribuent à l'équipement et au Développement Durable du territoire ». Cette 1^{re} génération de contrats a effectivement permis de consolider l'inscription des territoires, à leur niveau et à leur rythme, sur une trajectoire de Développement Durable.

Aujourd'hui, un nouveau dispositif pour la future génération de contrats de territoire est en cours d'élaboration. Sur la base de l'évaluation du premier dispositif, il sera proposé de renforcer l'appui du Département pour une transition des territoires vers le Développement Durable.

CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DE L'OUVERTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

9, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1